

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Financement d'actions sociales dans le cadre de l'appel à projet conjoint avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'accompagnement des nouveaux entrants pour l'appropriation de leur environnement et l'apprentissage aux éco-gestes dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport n° 209 de la Commission permanente du 16 décembre 2016 a adopté le lancement d'un appel à projets conjoint avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'accompagnement des nouveaux entrants pour l'appropriation de leur environnement et des éco gestes.

Cet appel à projet porte sur une durée de 4 ans et a engagé chaque collectivité à hauteur de 80 000 € par an selon les modalités financières définies dans la convention de gestion établie entre les deux collectivités.

Ce projet poursuit trois objectifs de politique publique vis-à-vis des ménages qui entrent dans un nouveau logement :

- L'insertion des familles dans leur nouveau cadre de vie : connaissance du quartier et de ses équipements, des règles de vie de l'immeuble, appropriation et respect des espaces collectifs,
- La formation aux éco-gestes : collecte sélective, prévention de la précarité énergétique, consommation d'énergie (chauffage, eau.)
- La prévention de l'endettement locatif et énergétique.

Il a été proposé de cibler les ménages nouveaux entrants dans le parc public et privé sur trois territoires :

- Marseille Centre-ville (du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> arrondissement)
- Marseille 9 et 10<sup>ème</sup>
- Marignane et la Ciotat.

Les actions à mettre en place doivent donc se décliner à travers le développement et la maîtrise des consommations d'eau et d'énergies, l'accompagnement des changements de comportement dans leur utilisation, la prévention de l'endettement et les risques d'expulsion domiciliaire, l'appropriation de leur logement et des espaces collectifs dans leur nouveau quartier.

A l'issue de l'examen des offres par le Département et la Métropole le 29 septembre dernier, 5 opérateurs ont été retenus :

Lot 1 (Marseille 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>) : agir pour le développement d'actions d'insertion (ADAI):

Lot 2 (Marseille 3<sup>ème</sup>) : association pour le développement des relations intercommunautaires méditerranéennes (ADRIIM)

Lot 3 (Marseille 4, 5 et 6<sup>ème</sup>) : association formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM)

Lot 4 (Marseille 9 et 10<sup>ème</sup>) : association solidaires pour l'habitat (SOLIHA)

Lot 5 (La Ciotat et Marignane) : Mediance 13

Chaque opérateur percevra une subvention de 32 000 €/an pour le suivi de 110 ménages sur 4 ans, pour une durée d'accompagnement d'un à deux ans maximum par ménage.

Le versement de la subvention sera proratisé au regard du nombre de ménages suivi.

Selon la convention signée entre la Métropole et le Conseil départemental le 28 juin 2017, le Département vote la totalité des subventions. La Métropole lui verse ensuite sa quote-part.

Il est proposé :

- de conventionner les actions ci-après désignées pour un montant de 160 000 euros par an répartis à parité entre le Conseil départemental et la Métropole pour une durée de 4 ans au profit des opérateurs cités dans les tableaux joints en annexes.
- Il est à préciser que ces actions se dérouleront sur 4 ans à compter de la notification de la décision de l'appel à projet
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL